

Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de THONON-LES-BAINS
Canton de EVIAN-LES-BAINS
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE SEANCE DU 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DAVID-CRUZ Gérald, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 8 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Ayant donné pouvoir : 2

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald, Mme MAXIT Nathalie ; M. BLANC Didier ; Mme CRÉPY-BANFIN Audrey ; Mme CETTOUR Laurence ; M. CRUZ MERMY Valéry ; Mme DEFOSSE Valérie ; M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques ; Mme BLANC Emeline ; Mme SCHORLÉ Estelle ; M. BENAND Anthony ; Mme GRÉCO Juliette ; M. MAXIT Maurice.

Etaient excusés : M. BOVARD Jean Marie (pouvoir donné à Mme MAXIT Nathalie) ; M. MAXIT Alexandre (pouvoir donné à M. BENAND Anthony) ;

Était absent : Néant

Madame Audrey CRÉPY-BANFIN a été nommée secrétaire.

Délibération n°2026.04.025 : Administration générale – Finances

DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 – Budget Principal ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – Budget Principal,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de 2 707 056.25 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 1 297 429.54 €

Virement à la Section d'Investissement 2 103 205.00 €

Résultat de l'exercice : 1 409 626.71 €

EXCEDENT AU 31/12/2025 2 707 056.25 €

Affectation obligatoire :

A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 2 046 191.53 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

Excédent reporté 660 864.72 €


Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,

Audrey CRÉPY-BANFIN



M. le Maire,

Gérald DAVID-CRUZ

